

Table ronde sur le
« Le Plan d'Investissement: une opportunité pour les PME !
Jeudi 16 juin 2016, Chambre de Commerce

Monsieur le Ministre, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir vous accueillir dans nos locaux. La table ronde d'aujourd'hui sera consacrée aux avancées concrètes du Plan d'Investissement de l'UE, plus communément appelé « Plan Juncker », qui vise à stimuler l'investissement en Europe en améliorant l'accès des entreprises au financement européen.

Cette table ronde constitue la **3^{ième} manifestation de la Chambre de Commerce, consacrée à cette thématique**, suite à une première session informative avec M. Jyrki Katainen, Vice-Président de la Commission européenne, **en avril 2015**, et une deuxième conférence **le 9 juillet 2015**, qui s'est penchée sur les rôles de la BEI et la SFCI dans le cadre du fonds européen pour les investissements stratégiques, qui s'est conclue le même jour par la signature d'un MoU entre les deux institutions.

La conférence d'aujourd'hui constitue une excellente opportunité pour se livrer à un état des lieux et à soulever les questions suivantes :

Quelles mesures spécifiques sont proposées aux entreprises et aux PME ? Quelles en sont les modalités pratiques et les retombées tangibles pour les chefs d'entreprise ? Quelles en sont les enseignements que nous pouvons tirer et quelles améliorations possibles peuvent être opérées pour l'avenir?

Pour répondre à ces questions et à bien d'autres, nous avons la chance d'avoir réuni un panel de qualité, qui sera modéré par M. Benjamin Angel, Directeur en charge du Trésor et des Opérations financières auprès de la Com. Europ. et auquel participeront MM. Rémi Charrier, Luc Verbeken, Jeffrey Dentzer, Etienne Reuter et Frank Veyder.

Je vous remercie pour votre participation ce matin et me félicite surtout de la présence du Ministre des Finances, M. Pierre Gramegna, qui est un fidèle supporter des activités de la CC et de son Entreprise Europe Network et qui revient régulièrement à cette tribune , malgré votre agenda hyper-chargé.

Dès le démarrage au printemps 2015 du Plan d'Investissement, **la Chambre de Commerce y a apporté son soutien**. Nous voilà à 18 mois du lancement de cette initiative et à 1 an de celui du Fonds européen pour les investissements stratégiques. Suite à la récente annonce par le Président Jean-Claude Juncker de vouloir **prolonger ce fonds stratégique au-delà de 2018**, il faut saluer que ce

dispositif soit encore davantage renforcé par la BEI et la Commission européenne. L'une des plus grandes réussites de l'EFSI en Europe est que les banques intermédiaires ont marqué un fort intérêt pour cette initiative et ont participé dans toute l'UE à l'apport de financements aux entreprises de petite et de moyenne taille **dans le cadre du volet « PME » de ce fonds**. Pour rappel, ce volet PME devrait *in fine* susciter 75 milliards EUR d'investissements sur un total de 315 milliards.

Alors regardons le contexte actuel dans lequel s'inscrit le Plan Juncker actuellement.

D'abord l'Europe :

Même si **une certaine croissance économique s'affermi de manière progressive en Europe, avec notamment 1,6% dans la zone euro et 1,8% dans l'UE en 2016 selon la Commission européenne**, cette croissance demeure toutefois trop modérée et fait face à un environnement macro-économique des plus incertains. L'éventualité du ralentissement des marchés émergents en Asie, l'incertitude liée aux tensions géopolitiques, l'inquiétude par rapport au référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'UE ainsi que les risques liés à l'évolution de la situation intérieure de l'UE avec la nécessité de la poursuite des réformes structurelles constituent autant d'interrogations exerçant une pression non négligeable et empêchant une relance robuste et musclée du moteur économique européen.

Par ailleurs, la **mise en application non égalitaire du pacte de stabilité et de croissance**, loin de rééquilibrer les déficits budgétaires, **risque plutôt de favoriser une Europe à deux vitesses**, notamment au niveau de la coordination des politiques budgétaires nationales. Aussi, la sur-règlementation des banques et leur manque de rentabilité à moyen terme constituent d'autres obstacles venant freiner la disponibilité de liquidités, demeurant pourtant un levier incontournable pour les entreprises. Dans un environnement aussi volatile et incertain, toute forme d'aide à l'investissement est bienvenue.

Le Plan d'Investissement a déjà démontré des résultats en Europe, les derniers chiffres disponibles au 1^{er} juin 2016 **faisant état de 64 projets d'infrastructure approuvés par la BEI, soit un volume de financement au titre du EFSI de € 9,3 milliards** ! De son côté, **le FEI a approuvé 185 accords de financement de PME représentant un financement de 3,5 milliards d'euros au titre de l'EFSI** et pouvant bénéficier à quelque 140.000 entreprises.

Quel est le contexte au Grand-Duché ?

Au Luxembourg, le 5^{ème} pays ayant confirmé son plein soutien au Plan d'investissement, la SNCI a réservé des liquidités à hauteur de 80 millions d'euros afin de financer des projets.

Malgré ces efforts, l'EFSI n' a à ce jour pas encore co-financé un projet luxembourgeois, alors que le Grand-Duché travaille en étroite collaboration avec la BEI et le FEI afin de faire bénéficier l'économie luxembourgeoise de ces nouvelles mesures.

Et, pourtant, **le Luxembourg a besoin de projets d'infrastructures importants** afin de pouvoir créer un environnement propice au développement d'un secteur ICT performant, pour soutenir le développement des sciences de la vie, ou encore pour mettre en place de meilleures liaisons au niveau du réseau énergétique luxembourgeois. La Troisième Révolution industrielle pose la première pierre pour le développement d'une stratégie cohérente à ces égards, mais la matérialisation des actions nécessitera une source de financement.

Sans compter les importants investissements nécessaires pour continuer à développer nos infrastructures routières, ferroviaires, aériennes, logistiques, et pour relancer résolument l'offre de logements – où la demande mène toujours la danse actuellement. En l'absence d'un effort soutenu dans ces domaines du transport et du logement, le nombre de frontaliers et la population résidente finiront par stagner, ce qui entravera notre croissance économique. La 17^{ème} actualisation du Programme de stabilité du Luxembourg prévoit que les investissements publics passeront de 4,2% du PIB en 2016 à 3,4% du PIB en 2020.

En tant qu'observateur critique, on peut soulever des questions du type : Est-il vrai que le Luxembourg se camouflerait plutôt derrière des projets d'investissement transfrontaliers? Ou encore s'agit-il plutôt d'une question de capacités institutionnelles? La présentation d'un « *masterplan* » trop hiérarchisé, une avalanche d'études et de documents techniques à produire, des cahiers des charges très complexes ... les bonnes volontés succombent-elles pour la énième fois aux lourdeurs administratives ? Le Luxembourg en tant que « bon élève » à l'échelle communautaire, ne devrait-il pas pouvoir en tirer un bénéfice plus concret pour ses entreprises? Voilà des questions qui pourront être discutées ce matin.

La Chambre de Commerce insiste sur **le rôle stratégique et complémentaire à jouer par les banques partenaires locales** dans la mise en œuvre du Plan d'Investissement en vue d'un financement réussi des PME luxembourgeoises ! Je me réjouis de voir que plusieurs banques de la place ont signé des accords avec le fonds européen d'investissement (FEI), notamment dans le cadre du **programme InnovFin** épaulé par le programme-cadre européen HORIZON 2020. Par le truchement de ce dispositif, **le financement de € 11 millions par le FEI** permettra aux 2 banques partenaires, à savoir l'ING et la BIL ici représentées aujourd'hui, **la mise à disposition d'un montant de crédits total de €110 millions en faveur de PME innovantes**, notamment les jeunes entreprises et start-ups, et **de bénéficier au total à 176 PME luxembourgeoises**. Compte tenu de l'effet multiplicateur de 1 pour 15, cette contribution devrait susciter des investissements additionnels de **€ 154 millions**.

Aussi, je ne voudrais pas oublier de mentionner qu'avec son programme de « **Prêts BEI pour les PME** », les prêts versés par la BEI à ses pays partenaires **représentent un autre soutien considérable pour assurer la disponibilité de fonds aux entrepreneurs et la continuité pour les financements de leurs projets**, notamment à travers le financement à des taux réduits et d'autres conditions avantageuses.

Dans le sillage des deux **prêts de € 50 millions d'EUR** accordés en 2009 et 2014, **le nouvel accord de partenariat signé le 17 février dernier entre la BEI et la BGL BNP Paribas** permettra de continuer le financement actif et de favoriser le développement d'entreprises luxembourgeoises opérant dans un large éventail de secteurs économiques éligibles à un financement de la BEI.

A côté de la contribution du Luxembourg au Plan Juncker à partir de fonds réservés par la SNCI, je ne voudrais pas m'étendre sur **l'intensification des engagements opérés par la SNCI en faveur des PME** et les nouvelles facilités de financement proposées, notamment à travers **le « PID - Prêt indirect de développement »** réservé au financement du « business plan » d'une entreprise ou encore **le « Prêt direct Recherche, Développement et Innovation »** ainsi que **le « Prêt Entreprises Novatrices »** à l'adresse surtout de PME innovantes. Monsieur Etienne Reuter, Secrétaire Général du Ministère des Finances et présent dans le panel, ne manquera certainement pas de nous éclairer sur la situation en la matière.

Le « Plan Juncker » a été établi en réaction au contexte conjoncturel et à la crise de l'investissement, il correspond également au besoin **d'insuffler une nouvelle vigueur et de venir en renfort du Small Business Act**, en ciblant mieux les besoins des PME, du moment qu'il s'agit plus particulièrement d'améliorer leur accès au financement.

Afin de continuer à promouvoir et à soutenir l'entrepreneuriat au Luxembourg, la Chambre de Commerce collabore étroitement avec le Gouvernement pour implémenter les Plans d'action en faveur des PME, afin d'œuvrer à une **poursuite de la simplification administrative systématique de la vie des entreprises**. Elle continuera donc à agir en ce sens dans le cadre du **4^{ème} Plan d'Action PME**

Aussi, je voudrais rappeler les actions récentes du programme gouvernemental, dont notamment le projet de loi adopté le 21 janvier 2015 et instituant la « **société à responsabilité limitée simplifiée** ».. Quant au « **Business Check Luxembourg** » lancé en juillet 2015, cet outil d'auto-évaluation en ligne permet à un entrepreneur d'identifier ses points forts et ses faiblesses et d'avoir une meilleure vue sur sa situation entrepreneuriale afin de procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires.

Tous ces instruments feront partie de l'arsenal de mesures d'accompagnement et de soutien qui seront offertes et présentées aux entreprises qui visiteront dès l'automne le grand guichet unique au sein de la nouvelle House of Entrepreneurship que la CC est en train de mettre en œuvre ensemble avec les autorités gouvernementales.

Je me tourne à nouveau vers notre Ministre des Finances, Monsieur Pierre Gramegna, et plus particulièrement sur **le projet de réforme fiscale de 2017**.

Je me réjouis de voir que le Gouvernement reconnaît l'importance fondamentale jouée par les PME dans le paysage économique luxembourgeois. J'espère, à cet égard, que la baisse de l'impôt annoncée sur le revenu des collectivités à 15% pour les sociétés dont le revenu annuel ne dépasse pas les € 25.000 ainsi que la hausse annoncée de la bonification d'intérêt pour investissements permettront d'encourager les projets de recherche et développement.

Important aussi énormément à mes yeux des éléments malheureusement absents de réforme fiscale annoncée en février, à savoir la suppression ou la refonte de l'impôt sur la fortune, l'introduction d'une réserve immunisée pour investissement des PME ou encore le régime d'exonération de la propriété intellectuelle. De telles mesures constitueraient de puissants carburants pour nos PME.

Malgré notre déception initiale quant à la baisse proposée de 29 à 26% du taux global d'imposition, la CC salue expressément la « *clause de rendez-vous* », prévoyant l'annonce par le Gouvernement de nouvelles diminutions d'impôt en faveur des entreprises luxembourgeoises, en fonction de l'incidence effective ou prévisible, sur la base imposable, des dispositions BEPS ou d'autres initiatives internationales. La compétitivité de nos entreprises est à ce prix, compte tenu également des efforts récemment accomplis par le Royaume-Uni, l'Irlande ou encore la Suisse en termes de taux nominaux d'imposition des sociétés – pour ne citer que trois exemples.

La croissance durable de l'économie européenne repose sur un pilier triptyque, à savoir le succès des réformes structurelles, une responsabilité budgétaire équilibrée et, la relance des investissements.

Le Plan d'Investissement se situe en plein cœur de cette stratégie !

Avant de céder la parole à Monsieur le Ministre Pierre Gramegna, je vous souhaite un débat animé et vous encourage à saisir cette opportunité pour adresser toutes vos questions et doléances aux intervenants..

Merci beaucoup de votre attention! Monsieur le Ministre, la parole est à vous!